

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2020

PRESENTS : Mr Pierre TUAL - Mme Martine NATUREL - Mme Francine LEBLANC COZIC - Mr Michaël GUILLET - Mr Edgard DORET - Mr Loïc TAILHARDAT

ABSENTS EXCUSES : Mr Philippe BONNET (pouvoir à Mr Pierre TUAL) - Mr Julien FALCINELLI (pouvoir à Mme Martine NATUREL) - Marie LAFITE (pouvoir à Mr Michaël GUILLET) - Mr Laurent SABOURDIN - Mr Grégory GARZIERA

Approbation du compte-rendu de la séance du 10/12/2019

### I - VENTE TERRAIN POUR L'EXTENSION DU CABINET MEDICAL.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de reporter cette délibération à cause du manque d'éléments concernant cette vente à ce jour.

### II - COUPE DE PEUPLIERS.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de couper les peupliers section ZE 36 pour 2 990 m<sup>2</sup> au niveau Les Mottes du Grand Village. La SARL Sébastien AULAS se chargera de cette coupe de peupliers, pour un achat en bloc et sur pied d'un lot de peupliers pour un montant de 750 €uros. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce contrat d'achat, et charge Monsieur le Maire de signer celui-ci et de procéder aux 2 titres d'encaissement, un chèque de 375 € à la signature du contrat et un chèque de 375 €uros au début de la coupe.

### III- LIEU D'IMPLANTATION DU RPI A 1 TETE (ECOLE).

Vu les différentes réunions organisées par la C.D.A. de Saintes, la mise en place d'un schéma éducatif sur la C.D.A. de Saintes, et notamment sur le Bassin Ouest,

Vu la réunion du R.P.I Ouest (La Clisse, Luchat et Pisany) en date du 28 mai 2019 demandant aux Maires des trois communes de délibérer sur la rentrée scolaire 2019-2020, suite à la fermeture de l'école de Thézac,

Vu les différentes délibérations des trois communes émettant un avis favorable à la création d'un pôle éducatif concentré sur un seul site,

Vu la réunion du R.P.I Ouest du 09 décembre 2019 organisée par la C.D.A. de Saintes, suite au recueil des éléments sur les trois communes effectué par les services de la C.D.A., afin de déterminer le site le plus pertinent pour l'accueil du R.P.I concentré,

Vu la demande de la C.D.A. de Saintes de se prononcer par délibération sur le site le plus pertinent avant le 31 JANVIER 2020.

Après un rappel général de toutes ces réunions par Monsieur le Maire et des différents débats et décisions prises, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un **avis favorable** à la création d'un pôle éducatif concentré sur la commune de PISANY.

La séance est levée à 21 heures 15.